

Convention Collective : accords étendus

VENDREDI
30 août 2019

Convention Collective : accords et avenants étendus en juillet et août

L'arrêté du 26 juillet 2019 paru au JORF le 10 août, porte extension :

- de l'Avenant n° 1 du 1er octobre 2018 à l'Accord Prévoyance du 13 mai 2016, qui modifie la garantie de maintien de salaire :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCCArticle.do?idArticle=KALIARTI000033225331&cidTexte=KALITEXT000033225309>

- de l'Avenant n° 1 du 12 décembre 2018 à l'Accord du 14 juin 2017 relatif aux certificats de qualification professionnelle :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038906451&categorieLien=id>

L'arrêté du 24 juillet 2019 paru au JORF le 20 août, porte extension de plusieurs accords et avenants. Concernent la Convention Collective Fleuristes, Vente et Services des Animaux Familiers :

- L'extension de l'accord du 13 mars 2019 relatif à la désignation pour la Branche de l'OPCO Entreprises de Proximité ;
- L'extension de l'Avenant du 12 décembre 2018 à l'Accord du 22 novembre 2018 relatif à la classification du CPP Animalier – Gardien d'animaux :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038934887&categorieLien=id>

Très cordialement,

Le Secrétaire



[En savoir plus](#)



PRODAF - Syndicat professionnel des métiers et services de l'animal familial

17, rue Janssen - 75019 PARIS - Tél. : 01 40 40 25 03 / Fax : 01 40 40 25 06

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit d'accès par courrier électronique à l'adresse suivante :

prodaf@prodaf.org

[Modifiez votre abonnement](#) [Se désabonner](#)